Hérault

N° 24 Avril 2017

INFOS Unsa Retraités 34

SOMMAIRE

1. Editorial.
2. Actualité Hérault
Elections TPE : les résultats dans l'Hérault.
CDCA : La colère de Gérard
La semaine bleue 2017
3. Actualité
HCFEA : Première réunion du Conseil « Age »
Hospitalisation à domicile, même en EHPAD
4. Action
Encore et toujours le pouvoir d'achat
4. Vie Interne
Bureau Régional de l'UNSA Retraités Occitanie.
5. Santé
Virue H2N3
6. Vie citoyenne
Personnes âgées, pour un exercice plein et entier de la citoyenneté
7. Informations Hérault
Le guide senior 2017
Les UTAG
8. Culture:
Cinéma : Chez nous
Le Alf du mois

Editorial : Incertitudes

Jamais, sous la Cinquième République, une campagne électorale pour l'élection présidentielle n'aura laissé un sentiment de trouble aussi marqué. Les démêlées juridiques de deux des principaux impétrants focalisent l'attention des média sur des informations qui relèvent plus du prétoire que du débat sur un projet de société.

Aucun candidat n'est là pour défendre le bilan d'un gouvernement qui , s'il a parfois déçu, a quelques réalisations à son acquis, comme la prise en compte de la pénibilité pour le calcul des retraites, le redressement des comptes sociaux, une réforme du système scolaire qui a rétabli la formation des futurs enseignants et rendu cinq matinées de classe aux écoliers de France. Pour nous, retraités, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement œuvre à une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie et pose en termes de réalité à conforter, la place du retraité dans la société.

A trois semaines du premier tout de l'élection présidentielle, les programmes des différents candidats ont à peine émergé, et on entre avec bien du retard dans la confrontation des projets parmi lesquels nous devrons choisir celui qui va structurer notre société pour les cinq ans à venir.

Nos voisins Européens nous observent avec perplexité. La tentation du repli nationaliste, chez l'un des fondateurs historiques de l'Europe des six ,inquiète. Certes, la grande idée Européenne, mise à mal par vingt-cinq ans de libéralisme au service des marchés, a perdu sa dimension solidaire et progressiste, qui avait permis à la fin des années soixante-dix, à trois peuples mutilés par des années de dictature, de prendre pied dans la démocratie et d' accéder au progrès social.

Poursuivre dans la voie de l'affairisme et de la dérèglementation, ou faire le choix du repli sur les frontières et de l'égoïsme national, l'alternative que retiennent les média dominants est bien peu séduisante pour tous ceux qui se reconnaissent dans des valeurs d'humanisme et de progrès, celles que nous portons dans notre combat syndical.

Chacun jugera, mais prenons garde à ce que le parti vainqueur ne soit celui du PRAF (Plus Rien A Faire), celui des abstentionnistes. Si nous ne choisissons pas, d'autres le feront à notre place, et sauront nous conduire vers des perspectives qui remettraient en cause notre cohésion sociale et les valeurs de la République. Alors oui, votons !

Actualité Hérault

Élections Très Petites Entreprises: Dans l'Hérault aussi, des progrès !

Les résultats des élections TPE ont été publiés département par département le 9 mars dernier.

Pour le département de l'Hérault, 600 voix sur les 4798 suffrages exprimées se sont portées sur l'UNSA qui, avec 12.51% des voix, arrive en 4e position derrière la CGT, FO.et la CFDT.

Ces résultats, très voisins du score obtenu nationalement par l'UNSA, confortent notre représentativité au plan départemental.

Mise en place du CDCA 34

Le CDCA 34 devrait être mis en place au plus tard le 15 avril 2017, même si la totalité de ses membres n'a pas été désignée.

Information à suivre avec attention.

CDCA de l'Hérault : Gérard Mirault intervient auprès du Conseil Départemental pour faire reconnaître le travail du CODERPA !

Gérard Mirault, Vice Président Unsa du CODERPA 34, s'est mis en colère. Cela n'arrive pas souvent, mais pour le coup, cette colère était fondée.
Le CODERPA était réuni, le 27 février dernier, pour examiner le schéma départemental de la politique d'autonomie du département pour la période 2017-2021.
Ce document, structuré sur trois axes, Etat des lieux, Orientation choisie et plan d'Action, était muet sur les actions menées sur le sujet par le CODERPA 34, et très peu disert sur le futur rôle du CDCA dans la gouvernance de la politique d'autonomie.
De fait, l'implication citoyenne des organisations de retraités tant dans l'animation que dans l'orientation de la politique départementale d'autonomie, était totalement ignorée dans ce texte, ce qui contrevient à l'esprit même de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement.
L'intervention de Gérard Mirault auprès des élus et des responsables des services en charge de la politique de l'autonomie a permis de corriger un peu cette omission dans le document définitif soumis à la validation des élus.

Par son action, dans le droit fil de la politique de l'UNSA Retraités, Gérard a imposé le respect de l'investissement citoyen des militants syndicaux ou associatifs qui œuvrent au

La semaine bleue 2017

Cette initiative ayant pour objet de mettre en lumière la place des aînés dans la société est renouvelée chaque année depuis 1951.
Le 10 mars, Gérard Mirault a assisté à une réunion nationale pour la mise en place de la semaine bleue 2017-2018 qui se déroulera du 2 au 8 octobre, sur le thème « A tout âge faire société ». Journée très riche avec une présentation et un échange sur les installations des CDCA par la chargée de ce projet à la Direction Nationale de la Cohésion Sociale.
La Semaine Bleue, qui connaît un réel succès dans l'Hérault, est à nouveau sur les rails pour son édition 2017.

Actualité

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge : Première réunion du conseil « Age »

La première réunion du conseil Age du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age s'est tenue le 9 mars à Paris sous la Présidence de Bernard Fragonard.

Le programme spécifique du Conseil « Age », arrêté lors de la séance plénière du 1er février, porte sur quatre thèmes pour l'année 2017 :

1. Suivi des textes d'application et des rapports prévus par la loi ASV
2. Questions liées à la perte d'autonomie
3. Questions liées à la santé et à la prise en charge des dépenses de soins des personnes âgées
4. Questions liées au logement et au cadre de vie

A l'ordre du jour de la séance du 9 mars, l'étude d'un rapport sur la prise en charge de la perte d'autonomie avec maintien à domicile. Ce rapport n'a que partiellement été analysé.

De l'avis de Jean-Paul Tripogney, qui siège au nom de l'UNSA Retraités dans cette instance, le nombre de participants (plus de 80 personnes en séance) et la lourdeur des dossiers à l'étude risquent de ralentir le travail du conseil « Age ».

Pour connaître l'actualité du HCEAF, vous pouvez consulter son site : **http://www.hcfea.fr**

Dépendance :

Hospitalisation à domicile, même en EHPAD

Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a levé les restrictions encadrant le recours à l'hospitalisation à domicile en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Depuis 1er mars 2017, les personnes âgées concernées peuvent accéder à un ensemble de soins dans leur établissement de résidence, sans se déplacer à l'hôpital.

« J'ai pris cette décision pour offrir aux personnes âgées vulnérables des soins toujours plus adaptés, un accompagnement personnalisé, une attention de chaque instant. L'hospitalisation à domicile n'est pas un mode d'hospitalisation par exception, c'est un mode d'hospitalisation de droit commun » avait déclaré la ministre le 7 décembre dernier.

Si depuis 2007, les personnes accueillies en EHPAD pouvaient en théorie accéder aux services de l'hospitalisation à domicile et é des hospitalisations parfois traumatisantes, dans les faits de nombreuses restrictions aux soins pouvant être délivrés dans les établissements limitaient fortement la possibilité de bénéficier de ces services de soin. Ces restrictions sont désormais levées.

Action

Encore et toujours le pouvoir d'achat

En septembre dernier, avec l'UCR CFDT, nous dénoncions la perte progressive de pouvoir d'achat que subit chaque retraité à moyen et long terme.

Les données de l'INSEE viennent malheureusement conforter notre analyse. Entre septembre 2015 et septembre 2016, (derniers chiffres publiés) le salaire mensuel de base (SMB) a progressé de 1.2%. C'est encore l'INSEE qui mesure le taux d'inflation pour l'année 2016 à 0.6 %.

Si le gouvernement aux affaires en septembre prochain fixe le taux de revalorisation des retraites en se fondant sur le taux d'inflation mesuré, nous pouvons espérer au 1er octobre prochain, une « augmentation » de nos pensions de retraite de 0.6 %.

Sauf si…les équilibres budgétaires ne le permettent pas cet effort … sauf si les retraités doivent faire des sacrifices parce qu'ils sont des « nantis »… sauf si la conjonction des planètes n'est pas favorable…

Et même si nos retraites rattrapent l'inflation de 2016, ce sera avec un an de retard, et avec une perte de 0.6% de pouvoir d'achat par rapport au salaire mensuel de base, c'est à dire par rapport au revenu moyen des salariés actifs.

Un argument à développer auprès des candidats à l'élection législative qui vont solliciter prochainement nos suffrages. Une occasion d'appuyer très concrètement l'argumentaire qu' l'UNSA Retraités va leur adresser.

Nous ne demandons ni la lune, ni un rattrapage mirifique, comme certains. Nous demandons, fidèles aux mandats de l'UNSA Retraités, une revalorisation qui prenne en compte l'évolution des salaires et des prix ainsi que le niveau des charges constantes. Nous demandons le retour de la revalorisation des pensions au 1er avril de chaque année.

Vie interne :

Bureau Régional de l'UNSA Retraités Occitanie

Le Bureau Régional de l'UNSA Retraités Occitanie se réunira le jeudi 11 mai à Carcassonne dans les locaux du Conseil Départemental de l'Aude.

A l'ordre du jour de cette réunion qui se déroulera sous la présidence de Jean-Louis Girbal,

- Mise en place des CDCA
- Formation de nos délégués en CDCA
- Action UNSA-Retraités vers les candidats aux Législatives
- Actualités UNSA-Retraités dans les UD
- Représentativité de l'UNSA
- Site national UNSA-Retraités

Cette réunion constituera un temps fort de la préparation de notre Conseil National programmé le 8 juin prochain à Bagnolet.

Santé : Virus H3N2, une épidémie de grippe sévère

L'Agence Santé Publique France vient de tirer un premier bilan de l'épidémie de grippe de l'hiver 2016-2017.

Elle note un surcroît de mortalité de 21200 décès sur la période de 10 semaines qu'a duré l'épidémie contre 18 300 décès lors de l'épidémie de grippe de l'hiver 2014-2015. Toutefois, ce surcroît de mortalité est établi toutes causes confondues et n'est pas uniquement imputable à la grippe.

Paradoxalement, le nombre de consultations, 1.9 millions sur la période de l'épidémie, est plus limité qu'il y a deux ans, où on avait atteint 3 millions de consultations.

Le virus aurait entraîné une surmortalité importante chez les plus de 65 ans par rapport à l'ensemble de la population victime de l'épidémie.

Depuis le début de cet hiver, 1.334 personnes ont dû être admises en réanimation après leur passage aux urgences : en tout, 196 sont décédées dont 146 (75%) étaient âgées de 65 ans et plus (moyenne de 67 ans).

Le taux de couverture vaccinale était sensiblement le même en 2017 qu'en 2015, mais le vaccin aurait été moins efficace chez les plus de 65 ans.

Une croissance des décès chez les personnes âgées de plus de 65 ans a tété également enregistrée dans d'autres pays Européens.

A l'appui des informations fournies par Santé Publique France, il est possible d'en déduire que le virus de la grippe H3N2 s'est concentré sur un nombre de malades plus réduits, mais avec des conséquences pathologiques plus lourdes. En déduire, comme le font certains, que la surmortalité est liée à une carence ou une dégradation du service de santé publique, c'est utiliser des chiffres pour instruire hâtivement un procès à charge. Nous nous refusons à souscrire à ce type de conclusions.

Pour mieux connaître vos droits et les aides auxquelles vous pouvez prétendre, le site mes-aides.gouv.fr

Le simulateur mes-aides.gouv.fr offre **une information personnalisée sur les aides sociales** auxquelles vous pouvez prétendre au vu de **votre situation.** Il permet d'obtenir un résultat estimatif du montant des aides.
Le simulateur propose une information sur les **démarches à suivre** pour déposer un dossier de demande de prestation. Il permettra à terme de déposer une demande directement en ligne.
Certaines aides prises en compte par le simulateur concernent les personnes âgées :
- les aides de l'Assurance maladie : la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire), l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé),
- les aides au logement,
- l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Pour tester le simulateur : site ***mes-aides.gouv.fr***

Vie citoyenne :

Personnes âgées, Pour un exercice plein et entier de la citoyenneté

Les électeurs, et parmi eux les personnes âgées, dépendantes ou non, vont être sollicités à quatre reprises dans les trois mois à venir : le 23 avril et le 7 mai pour l'élection présidentielle, le 11 et le 18 juin pour les élections législatives.
La loi prévoit l'accès de tous aux bureaux de vote, y compris les personnes à mobilité réduite.

Textes règlementaires : Code électoral

• **Article L62-2:** Les bureaux et les techniques de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de ce handicap, notamment physique, sensoriel, mental ou psychique, dans des conditions fixées par décret.
• **Article D56-1:** Les locaux où sont implantés les bureaux de vote doivent être accessibles, le jour du scrutin, aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap. Les personnes handicapées, notamment celles qui se déplacent en fauteuil roulant, doivent pouvoir, dans des conditions normales de fonctionnement, y pénétrer, y circuler et en sortir, le cas échéant au moyen d'aménagements provisoires ou permanents.

Le défenseur des droits recommande :

• de veiller, le jour du scrutin, à l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement (transport, voirie, cheminement, stationnement, implantation du bureau de vote);
• en l'absence de fonctionnement du service de transport collectif le jour du scrutin, de mettre en place des dispositifs de transport de substitution pour permettre aux personnes handicapées de se rendre au bureau de vote ; • de permettre, à titre dérogatoire, à la personne handicapée qui justifie de difficultés de déplacement, d'être inscrite dans le bureau de vote le plus proche de son domicile ;
• de prévoir, le jour du scrutin, au-delà du quota de stationnement réservé obligatoire desservis par un cheminement accessible ;
• d'installer prioritairement les bureaux de vote dans les établissements recevant du public répondant d'emblée aux exigences d'accessibilité et permettant, à ce titre, à la personne handicapée d'y accéder et d'y circuler en toute autonomie ;
• de prévoir, dans chaque bureau de vote, un assesseur dédié à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées afin de les aider, dès lors qu'elles en font la demande, dans les différentes étapes du vote.

La loi ASV prévoit de favoriser l'exercice de la vie citoyenne pour les personnes âgées. L'une des premières exigences est la possibilité d'exercer son droit de vote dans les meilleures conditions.

Pour en savoir plus :
http://www.defenseurdesdroits.fr

VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, ou dans l'incapacité de se déplacer jusqu'au bureau de vote, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, ou au tribunal d'instance.

On peut demander une procuration jusqu'à la veille du scrutin, mais il faut que la demande ait le temps d'être acheminée et que le bureau de vote en soit informé. En règle générale, il faut déposer sa demande au moins trois jours avant le scrutin.

Informations Département de l'Hérault

Le guide séniors 2017

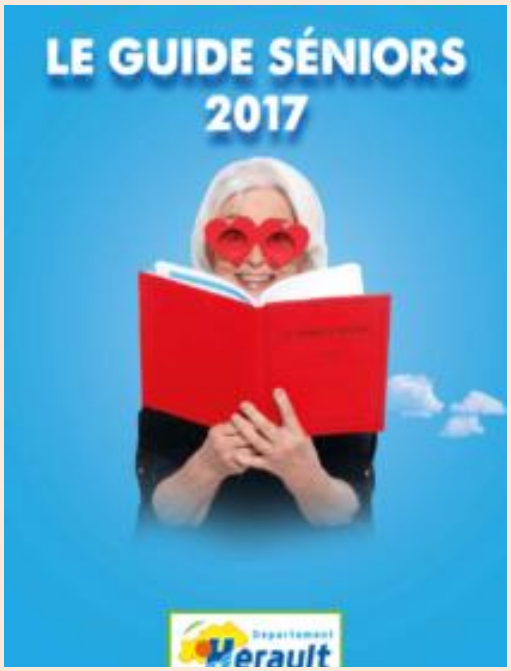

Le Conseil Départemental de l'Hérault vient de publier « Le GUIDE SENIORS 2017 » destiné aux plus de soixante ans.
Ce guide recense en 50 pages l'essentiel des informations utiles aux personnes âgées. Ces informations sont regroupées en 5 chapitres :

- Connaître ses droits,
- Partager, rester actif,
- Prendre soin de sa santé,
- Les transports,
- Le logement, lieu de vie

Il dresse une présentation de la population des plus de 60 ans dans le département avec ses caractéristiques démographiques.
Il propose un répertoire des services à disposition des séniors dans le département.
Ce guide est disponible dans tous les sites des Unités Territoriales d'Action Gérontologique (UTAG), dans les Agences de la solidarité, à l'Hôtel du département (Béziers ou Montpellier). Il est téléchargeable sur le site du Conseil départemental : http://www.herault.fr

Une UTAG, c'est quoi?

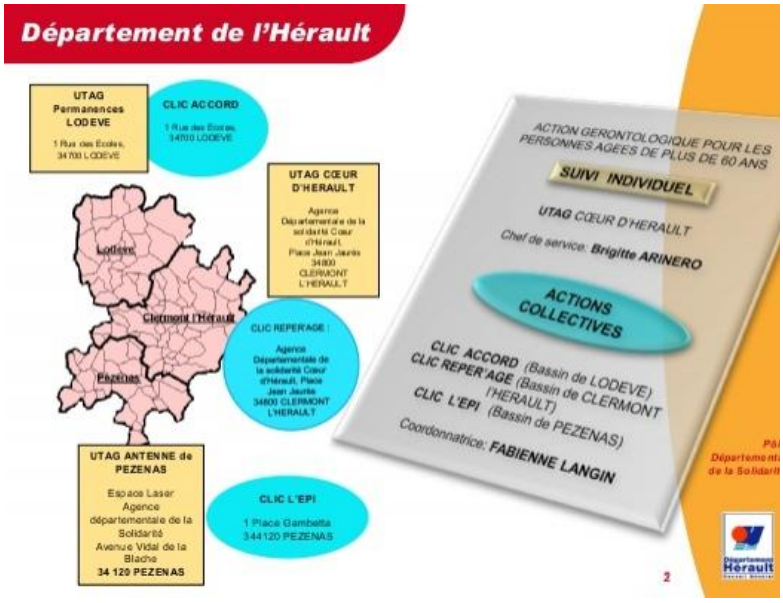

Il s'agit d'un guichet d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation pour toutes vos démarches administratives. L'unité territoriale d'action gérontologique (UTAG) propose de nombreux services et, si nécessaire, un accompagnement médico-social.
On compte 5 UTAG sur le territoire du département :

- **AGDE**
- **CLERMONT L'HERAULT**
- **LODEVE**
- **LUNEL**
- **MONTPELLIER**
- **PEZENAS**
- **SETE**

auxquelles il faut ajouter les agences de la solidarité de Bédarieux et de Béziers, l'antenne de l'agence de la solidarité de Saint Pons de Thomières et la Maison des services de Ganges.

Culture

A voir, si ce n'est déjà fait, le film de Lucas Belvaux, « Chez nous ». Pour comprendre les liens entre une extrême droite qui tente un lifting de respectabilité, vendu sous le vocable de « dédiabolisation», et le bloc identitaire, incarnation de la violence brute, du racisme le plus abject et du fascisme à l'état pur.
Pour comprendre l'exploitation de toutes les détresses sur fond de misère sociale, qui abuse les plus fragiles et mène ces gens là aux portes du pouvoir.
A voir, même si c'est parfois pénible et glacial, avant de prendre le chemin des urnes.

Alf tient le rythme, en gros un dessin tous les deux jours, depuis deux mois, avec une actualité un rien brûlante.

Celui-ci pour le plaisir, les autres à retrouver sur sa page Face book…

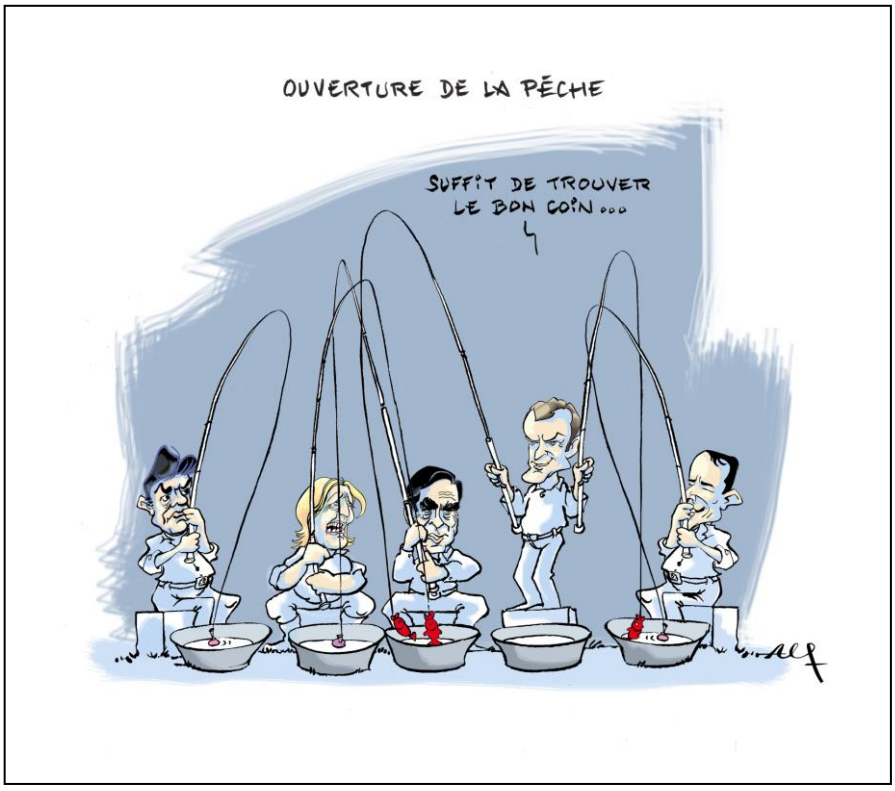

Abonnement Lettre « Infos UNSA Retraités ».

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :
- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à ud-34@unsa.org en indiquant leur nom, prénom

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
Délégué départemental secteur privé : ***Gérard Mirault*** *Délégué départemental secteur public :* ***Claude Lassalvy***
Responsable Lettre en ligne ***Info Unsa Retraités 34*** *:* ***Claude Lassalvy***